## Conventions de stage – Procédure à suivre

1. Vous téléchargez la fiche de préparation de stage disponible dans l'onglet "scolarité en ligne" sur le site de l'UFR SLHS, ici: <a href="http://slhs.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu196/ressources/scolarite-en-ligne-et-vie-etudiante-16071.html">http://slhs.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu196/ressources/scolarite-en-ligne-et-vie-etudiante-16071.html</a>

Vous remplissez la fiche avec *Adobe Reader* (pour plus de lisibilité) puis l'imprimer. <u>Tous les champs doivent être complétés</u> pour que la saisie administrative puisse être effectuée.

2. Vous déposez votre fiche à la scolarité ou dans notre boîte aux lettres qui se trouve dans le hall du bâtiment A à côté de la scolarité.

Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez m'envoyer votre fiche par mail - <a href="mailto:emmanuelle.bunod@univ-fcomte.fr">emmanuelle.bunod@univ-fcomte.fr</a>

(pour les étudiants inscrits sous le régime de la formation continue, merci de me le signaler)

Je me charge de faire signer votre fiche de préparation de stage par le référent enseignant tuteur de stage à l'UFR.

**3.** Dès que votre convention de stage est éditée (maximum une quinzaine de jours), je vous en informe par mail afin de venir en scolarité récupérer 3 exemplaires de votre convention.

Il vous appartiendra alors de faire signer ces 3 exemplaires par votre structure d'accueil et vous-même.

- **4.** Une fois le circuit des signatures débuté, vous venez à nouveau en scolarité me déposer vos conventions pour que je puisse faire signer celles-ci par le Directeur de l'UFR et l'enseignant référent.
- 5. Dès que vos conventions sont signées par toutes les parties, je vous contacte par mail afin de venir en scolarité récupérer 2 exemplaires de votre convention. (1 exemplaire que vous remettez à l'établissement qui vous accueille 1 exemplaire pour vous 1 exemplaire que je conserve en scolarité).

C'est à partir de cette dernière étape que vous pouvez débuter votre stage !

En cas **de modification de votre convention** (changement de dates, de tuteur, du nombre d'heures...), il faut faire une **demande d'avenant à une convention de stage**. Le formulaire est disponible également ici: http://slhs.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu196/ressources/scolarite-en-ligne-et-vie-etudiante-16071.html

Cette demande d'avenant suit la même procédure que celle indiquée ci-dessus. (seule différence au point 2.: votre <u>demande d'avenant</u> n'est pas visée par M. Truchot; vous êtes seul à la signer)